

**LES GRANGES LE ROI**  
ESSONNE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT D'ETAMPES**  
**CANTON DE DOURDAN**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12/06/2020**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- **Délibération n°2020015 vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020**
- 2- **Délibération n°2020016 Vote du budget primitif pour l'année 2020**
- 3- **Délibération n°2020017 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué**
- 4- **Délibération n°2020018 fixant la participation communale à l'acquisition de la carte Optile Bus Ligne Régulière 2020-2021**
- 5- **Questions diverses**

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2020			
Date de la convocation 8 juin 2020		L'an deux mille vingt, le douze juin, à vingt heures quarante, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 9 juin 2020		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 15 juin 2020		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 15		6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 8		7 – Madame Christine DALLIER	X		
Présents 14		8 – Madame Chantal PAILLET		X	Pierre VALLEE
Représentés 15		9 – Madame Rose PAQUET	X		
Votants 15		10 – Monsieur Patrice BROCHET	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Pierre VALLEE		11– Madame Sophie VENDRAMINI	X		
		12 – Monsieur Franck GUEVILLE	X		
Objet de la délibération		13 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
<b>1- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020</b>		14 – Madame Fanny ROUX	X		
		15 – Monsieur Pierre VALLEE	X		
<b>N°Délibération 2020015</b>		Sens du vote :			
		Unanimité			
		Majorité : 8		Le Maire	
		Nombre de voix Pour : 15			
		Nombre de voix Contre : 0		Stéphane POUSSIN	
		Abstention : 0			

# I. DELIBERATIONS

## 1- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020

RAPPORTEUR: M. Le Maire

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B decies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation perçues par la commune.

Ce premier semestre est à plus d'un titre particulier. Premièrement parce que c'est une année de renouvellement du conseil municipal qui pour notre commune voit le nombre de ses conseillers renouvelés à plus de 70 %. Deuxièmement parce que la population mondiale a dû faire face à une pandémie virale appelée COVID 19, qui par son caractère hautement contagieux a nécessité la prise de décision de confinement pour la majorité de la population.

Face à cette situation, les élus que nous sommes ont été installés en date du 23 mai 2020 et doivent voter le budget primitif de la commune après six mois de fonctionnement. Le caractère particulier et inédit auquel nous faisons face ne peut que nous amener à la prudence budgétaire en ce qui concerne le vote des taux applicables pour l'année 2020.

Nous sommes conscient des difficultés financières rencontrées par les ménages et les acteurs économiques que sont les entrepreneurs, les artisans, les commerçants et les dirigeants d'entreprise. Le chômage partiel a diminué le pouvoir d'achat des ménages, la perte d'activité a eu un impact important sur les chiffres d'affaires des entreprises.

C'est pourquoi nous considérons l'année 2020 comme une année blanche. La fiscalité locale sera inchangée par rapport à l'année 2019 pour ce qui concerne les taux votés par le conseil municipal.

**Vu** l'article 1636 B decies du code général des impôts,  
**Vu** l'article 1636 B septies du code général des impôts,  
**Vu** l'article 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2020 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 12,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,60%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,45%

La délibération est adoptée à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2020			
Date de la convocation 8 juin 2020		L'an deux mille vingt, le douze juin, à vingt heures quarante, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 9 juin 2020		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 15 juin 2020		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 15		6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 8		7 – Madame Christine DALLIER	X		
Présents 14		8 – Madame Chantal PAILLET		X	Pierre VALLEE
Représentés 15		9 – Madame Rose PAQUET	X		
Votants 15		10 – Monsieur Patrice BROCHET	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Pierre VALLEE		11– Madame Sophie VENDRAMINI	X		
		12 – Monsieur Franck GUEVILLE	X		
Objet de la délibération		13 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
		14 – Madame Fanny ROUX	X		
		15 – Monsieur Pierre VALLEE	X		
<b>2- Vote du budget primitif pour l'année 2020</b>		Sens du vote :			
<b>N°Délibération 2020016</b>		Unanimité			
		Majorité : 8		Le Maire	
		Nombre de voix Pour : 15			
		Nombre de voix Contre : 0		Stéphane POUSSIN	
		Abstention : 0			

## 2- Vote du budget primitif pour l'année 2020

RAPPORTEUR: M. Le Maire

Le maire explique le budget primitif est exposé les motifs qui ont concouru à l'allocation budgétaire par chapitre tant dans la section fonctionnement en recettes et dépenses qu'en section investissement en recettes et dépenses.

L'année 2020 est bien suffisamment avancée et le Conseil municipal n'est installé que depuis le 23 mai 2020, il est nécessaire d'assurer une gestion prudente tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les marges de manœuvre pour envisager le financement de projet est prématuré du fait du délai qui nous est imparti d'ici la fin de l'année. Il est décidé de reporter pour le budget 2020 les dépenses et recettes en fonctionnement arrêtées au compte administratif 2019, excepté pour les comptes qui par voie législative connaissent une modification obligatoire.

La section d'investissement pour le budget primitif 2020 en dépenses et en recettes allouera les montants nécessaires au paiement des restes à réaliser de l'année 2019 reportés sur le budget 2020.

Toutefois certains travaux d'aménagement du patrimoine communal, nécessite que nous mettions à disposition un budget en dépense d'investissement, il est proposé d'allouer un transfert financier en recette entre la section de fonctionnement et la section d'investissement permettant d'assurer de façon raisonnable lesdits travaux.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants, L 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Vu** la délibération du 4 mars 2020 portant approbation du Compte de gestion 2019,

**Vu** la délibération du 4 mars 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019,

**Vu** la délibération du 4 mars 2020 portant approbation de l'affectation des résultats 2019,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune des Granges-Le-Roi présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve ces montants prévisionnels et vote le budget primitif 2020 du budget principal de la Commune par chapitres, budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**Dépenses de fonctionnement :**

<i>Chap</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>Restes à réaliser 2019</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>	<i>Total (RAR + vote)</i>
011	Charges à caractère général	213 783,00	0,00	192 026,99	192 026,99	192 026,99
012	Charges de personnels et frais assimilés	368 844,00	0,00	330 835,79	330 835,79	330 835,79
014	Atténuations de produits	57 257,00	0,00	40 063,05	40 063,05	40 063,05
65	Autres charges de gestion courante	67 229,00	0,00	78 267,66	78 267,66	78 267,66
Total des dépenses de gestion courante		707 113,00	0,00	641 193,99	641 193,99	641 193,99
66	Charges financières	12 974,00	0,00	10 808,15	10 808,15	10 808,15
67	Charges exceptionnelles	315,00	0,00	560,75	560,75	560,75
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00		48 089,00	48 089,00	48 089,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		730 402,00	0,00	700 651,39	700 651,39	700 651,39
023	Virement à la section d'investissement	124 188,96		109 654,18	109 654,18	109 654,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		124 188,96		109 654,18	109 654,18	109 654,18
TOTAL		854 590,96	0,00	810 305,57	810 305,57	810 305,57

**Recettes de fonctionnement :**

<i>Chap</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>Restes à réaliser 2019</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>	<i>Total (RAR + vote)</i>
013	Atténuation de charges	1 500,00	0,00	6 274,05	6 274,05	6 274,05
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	106 004,00	0,00	74 998,16	74 998,16	74 998,16
73	Impôts et taxes	532 659,00	0,00	540 575,44	540 575,44	540 575,44
74	Dotations, subventions et participations	129 194,00	0,00	132 449,68	132 449,68	132 449,68
75	Autres produits de gestion courante	3 110,00	0,00	4 356,82	4 356,82	4 356,82
Total des recettes de gestion courante		772 467,00		758 654,15	758 654,15	758 654,15
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		775 852,00	0,00	758 654,15	758 654,15	758 654,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		775 852,00	0,00	758 654,15	758 654,15	758 654,15
R 002 RESULTAT REPORTE						51 651,42
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						810 305,57

**Dépenses d'investissement :**

<i>Chap</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>Restes à réaliser 2019</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>	<i>Total (RAR + vote)</i>
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	423 829,10	58 552,30	93 432,46	93 432,46	151 984,76
Total des dépenses d'équipement		423 829,10	58 552,30	93 138,28	93 138,28	151 690,58
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 132,00	0,00	47 908,13	47 908,13	47 908,13
18	Compte de liaison : affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		46 132,00	58 552,30	47 908,13	47 908,13	47 908,13
45	Total des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		469 961,10	58 552,30	141 340,59	141 340,59	199 892,89
040	Opérations d'ordre entre sections			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales			41 951,01	41 951,01	41 951,01
Total des dépenses d'ordre d'investissement				41 951,01	41 951,01	41 951,01
TOTAL		469 961,10	58 552,30	182 997,62	182 997,62	241 549,72
D 001 SOLDE D EXECUTION NE GATIF REPORTE						83 703,64
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						325 253,36

**Détail du compte 022 du vote par opération**

<i>Chap</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>
22	Immobilisations reçues en affectation			
	Opération d'équipement n° 112 EGLISE	2954,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 114 MAIRIE	149 294,10	40 320,90	40 320,90
	Opération d'équipement n° 115 BIBLIOTHEQUE	59 280,00	5000,00	5000,00
	Opération d'équipement n° 116 VOIRIE	126 321,00	802,08	802,08
	Opération d'équipement n° 123 SALLE POLYVALENTE	22 780,00	2015,30	2015,3
	Opération d'équipement n° 124 CITY PARK	37 000,00	25 000,00	25 000,00
	Opération d'équipement n° 128 PMR	26 200,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		<b>423 829,10</b>	<b>93 138,28</b>	<b>93 138,28</b>

**Recettes d'investissement :**

<i>Chap</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>Restes à réaliser 2019</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>	<i>Total (RAR + vote)</i>
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	244 133,67	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	92 340,04	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subvention d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		336 473,71	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserve hors 1068	69 746,00	0,00	31 392,23	31 392,23	31 392,23
1068	Excédent de fonctionnement (investissement)	90 079,84		137 555,94	137 555,94	137 555,94
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		159 825,84	0,00	168 948,17	168 948,17	168 948,17
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		496 299,55		168 948,17	168 948,17	168 948,17
021	Virement de la section de fonctionnement	124 188,96		109 654,18	109 654,18	109 654,18
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		41 951,01	41 951,01	41 951,01
Total des dépenses d'ordre d'investissement		124 188,96		151 605,19	151 605,19	151 605,19
TOTAL		620 488,51	4 700,00	320 553,36	320 553,36	325 553,36
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						325 253,36

**Article 2 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, domicilié 56 Avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

La délibération concernant le vote du chapitre 65 a été adoptée à 14 voix pour et une abstention.

La délibération est adoptée à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.





Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2020			
Date de la convocation 8 juin 2020		L'an deux mille vingt, le douze juin, à vingt heures quarante, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 9 juin 2020		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 15 juin 2020		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 15		6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 8		7 – Madame Christine DALLIER	X		
Présents 14		8 – Madame Chantal PAILLET		X	Pierre VALLEE
Représentés 15		9 – Madame Rose PAQUET	X		
Votants 15		10 – Monsieur Patrice BROCHET	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Pierre VALLEE		11– Madame Sophie VENDRAMINI	X		
		12 – Monsieur Franck GUEVILLE	X		
Objet de la délibération		13 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
		14 – Madame Fanny ROUX	X		
		15 – Monsieur Pierre VALLEE	X		
<b>3- Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué</b>		Sens du vote :			
<b>N°Délibération 2020017</b>		Unanimité			
		Majorité : 8		Le Maire	
		Nombre de voix Pour : 15			
		Nombre de voix Contre : 0		Stéphane POUSSIN	
		Abstention : 0			

### **3- Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué**

RAPPORTEUR:M.Le Maire

Le maire expose que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet de mieux rémunérer les élus locaux des petites communes et cela de manière plus transparente.

Alors qu'ils passent un temps important au service de leur commune et de leurs concitoyens, les indemnités des élus sont encadrées par une grille avec des effets de seuil. Le législateur a fixé pour notre commune inscrite dans la strate de 1000 à 3499 habitants la rémunération maximale du maire à 2006 € brut mensuel et à 770,10 € brut mensuel pour les adjoints.

**Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date 23 mai 2020. constatant l'élection du maire et de quatre adjoints, et un conseiller municipal délégué

**Vu** les arrêtés municipaux en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Gérard EWANGO 1<sup>er</sup> Adjoint chargé du développement économique, de l'urbanisme, Madame Patricia LASALMONIE 2<sup>ème</sup> Adjointe chargée de la communication, des ressources humaines, des affaires sociales, Monsieur François-Xavier GRY 3<sup>ème</sup> Adjoint chargé des travaux et de l'environnement, Madame Anne-Juliette IZQUIERDO – HIDALGO 4<sup>ème</sup> Adjointe chargée des finances et Monsieur Julien RELION Conseiller municipal délégué aux associations au scolaire et périscolaire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la commune compte 1222 habitants,

Considérant que pour une commune de 1000 à 3500 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la décision du Conseil Municipal de fixer le taux d'indemnité du maire à 51,6%.

Considérant que pour une commune de 1000 à 3500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide**, avec effet au 24 mai 2020

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué comme suit :

**Article 1<sup>er</sup>**: Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1er adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2e adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3e adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

4e adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseiller municipal délégué : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**Article 2** : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**Article 3** : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

La délibération est adoptée à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. Pierre VALLEE prend la parole et souhaite préciser le sens de son vote :

A la suite de l'avis de nombreux administrés et selon son avis personnel, il considère que l'augmentation de l'ensemble du chapitre 65 du budget, correspondant en grande partie à l'indemnité des élus est trop conséquent. Il n'est pas contre une rémunération du maire et des adjoints à leur juste valeur, cependant il pense ne pas pouvoir justifier cette augmentation dans un contexte où la municipalité cherche à réduire les charges de fonctionnement.

Charge au maire de notifier cette décision aux services préfectoraux la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

TABLEAU ANNEXE

RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Par décision du conseil municipal du 29 avril 2011

Elus bénéficiaires	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut 1015 (3 801,47)	Montant mensuel brut de l'indemnité
Maire	34.50	1311.5
1 <sup>er</sup> Adjoint	9.20	349.74
2 <sup>ème</sup> Adjoint	9.20	349.74
3 <sup>ème</sup> Adjoint	9.20	349.74
4 <sup>ème</sup> Adjoint	9.20	349.74
Total mois		2710.3
Total an		32523.6
Charges mairie sur Indemnités		1050.00

Par décision du conseil municipal du 29 mars 2014

Elus bénéficiaires	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut 1015 (3 801,47)	Montant mensuel brut de l'indemnité
Maire	43.00	1634.63
1 <sup>er</sup> Adjoint	16.5	627.24
2 <sup>ème</sup> Adjoint	16.5	627.24
3 <sup>ème</sup> Adjoint	16.5	627.24
4 <sup>ème</sup> Adjoint	16.5	627.24
Total mois		4143.59
Total an		49723.08
Total charges mairie		5193.19

Par décision du conseil municipal du 23 mai 2020

Elus bénéficiaires	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut de l'indemnité
Maire	51,6	2006.92
1 <sup>er</sup> Adjoint	19.8	770.10
2 <sup>ème</sup> Adjoint	19.8	770.10
3 <sup>ème</sup> Adjoint	19.8	770.10
4 <sup>ème</sup> Adjoint	9.9	385.05
Conseiller municipal délégué	9.9	385.05
Total mois		5087.32
Total an		61047.71
Total charges mairie		10934.26

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2020			
Date de la convocation 8 juin 2020		L'an deux mille vingt, le douze juin, à vingt heures quarante, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 9 juin 2020		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 15 juin 2020		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 15		6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 8		7 – Madame Christine DALLIER	X		
Présents 14		8 – Madame Chantal PAILLET		X	Pierre VALLEE
Représentés 15		9 – Madame Rose PAQUET	X		
Votants 15		10 – Monsieur Patrice BROCHET	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Pierre VALLEE		11– Madame Sophie VENDRAMINI	X		
		12 – Monsieur Franck GUEVILLE	X		
Objet de la délibération		13 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
		14 – Madame Fanny ROUX	X		
		15 – Monsieur Pierre VALLEE	X		
<b>4- Délibération fixant la participation communale à l'acquisition de la carte Optile Bus Ligne Régulière 2020-2021 et la carte Imagin'R</b>		Sens du vote : Unanimité Majorité : 8 Le Maire			
<b>N°Délibération 2020018</b>		Nombre de voix Pour : 15 Nombre de voix Contre : 0 Abstention : 0 Stéphane POUSSIN			

#### **4- Délibération fixant la participation communale à l'acquisition de la carte Optile Bus Ligne Régulière 2020-2021 et la carte Imagin'R**

RAPPORTEUR: M. Le Maire

L'établissement public dénommé « Ile-de-France Mobilités », est chargé de l'organisation des transports publics de personnes en Ile-de-France. Il est constitué entre la région d'Ile-de-France, la ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne.

Cet établissement est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports.

Les frais de transport individuel des élèves et des étudiants handicapés vers les établissements scolaires et les établissements universitaires rendus nécessaires du fait de leur handicap sont supportés par le STIF.

Cette année, le Conseil Départemental de l'Essonne a décidé de modifier les subventionnements des cartes de transports. Ainsi seuls les collégiens se verront attribuer cette subvention, ramenant le prix de la carte à 108 € (frais de dossier compris) et à 37 € pour les élèves boursiers.

**Vu** les articles L.3111-14 à L.3111-16 du code des transports,

Considérant que les enfants de la commune des Granges-Le-Roi qui fréquentent un établissement scolaire du second degré jusqu'à obtention du baccalauréat, utilisent les lignes régulières de transports en commun pour s'y rendre et en revenir,

Considérant la volonté du Conseil municipal d'aider aux financements des transports scolaires en garantissant l'équité des usagers,

Considérant la décision du Conseil Départemental de ne plus subventionner les cartes des lycéens,

Considérant la volonté de la commune d'assurer un financement équitable de la carte de transport auprès de l'ensemble des usagers qu'ils soient collégiens ou lycéens,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** de contribuer à hauteur de 50 % du prix du coût de la carte Optile Bus Ligne Régulière acquise sur le coût de la carte après subvention du Département, soit au tarif de 54 € par les familles domiciliées aux Granges – Le - Roi pour les enfants en âge de fréquenter le collège.

**Décide** de contribuer à hauteur de 33 % du prix du coût de la carte Optile Bus Ligne Régulière acquise sur le coût initial sans subvention du Département, soit au tarif de 86 € par les familles domiciliées aux Granges – Le - Roi pour les enfants en âge de fréquenter le lycée et les établissements d'enseignement supérieur.

**Décide** de contribuer à hauteur de 70 € sur le prix du coût de la carte Imagin'R par les familles domiciliées aux Granges – Le - Roi pour les enfants en âge de fréquenter le collège.

**Décide** de contribuer à hauteur de 70 € du prix du coût de la carte Imagin'R par les familles domiciliées aux Granges – Le - Roi pour les enfants en âge de fréquenter le lycée et les établissements d'enseignement supérieur.

**Dit** que cette aide financière est attribuée pour chaque enfant fréquentant un établissement scolaire, collège ou lycée, de la 6<sup>o</sup> à la Terminale jusqu'à obtention du Bac et établissements d'enseignement supérieur, à l'exclusion des élèves boursiers, des apprentis et élèves en alternance avec contrat de travail qui bénéficient déjà d'une aide du Conseil Départemental.

**Dit** que les familles domiciliées aux Granges – Le – Roi ne peuvent cumuler pour le même enfant la contribution de la municipalité pour le financement de la carte Optile Bus Ligne Régulière et la carte Imagin'R.

**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune.

**Dit** que cette délibération s'applique tant qu'elle n'est pas remplacée

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

M. Franck GUEVILLE prend la parole pour demander un rappel aux transporteurs et notamment aux conducteurs de bus afin qu'ils respectent la réglementation routière (vitesse, feu rouge...) et qu'il respecte aussi la circulation au sein du village.

M. Julien RELION prend la parole et précise qu'il a déjà effectué un rappel en ce sens.

Mme Patricia LASALMONIE prend la parole et présente la maquette du futur journal municipal ainsi que les modalités afférentes.

M. Gérard EWANGO prend la parole et précise qu'il y aura une réunion PLU en commission urbanisme le 1 juillet en présence du bureau d'étude.

M. Julien RELION prend la parole et précise aussi qu'il faudra réunir la commission association dans les prochains jours.

Il précise également que la société qui a réalisé les travaux sur la nef et le chœur va intervenir dans la cadre de la décennale, sur la toiture de l'église afin de remplacer les tuiles endommagées.

M. Le Maire prend la parole et précise que le nom de bulletin municipal sera désormais Bulletin Municipal des Granges Le Roi et non plus Vivre au Village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H22.

Fait les jours, mois et an susvisés.

Stéphane POUSSIN  
Maire